## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2024/2028(DEC)**<br>DEC - Procédure de décharge | Procédure terminée |
| Décharge 2023: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données<br>**Subject**<br>8.70.03.13 Décharge 2023 | |

## Acteurs principaux

Parlement européen

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| CONT Contrôle budgétaire | BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR) | 11/09/2024 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>KOLLÁR Kinga (EPP)<br>MOLNÁR Csaba (S&D)<br>JORON Virginie (PfE)<br>VASILE-VOICULESCU Vlad (Renew)<br>BOESELAGER Damian (Greens/EFA)<br>TRIDICO Pasquale (The Left) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| JURI Affaires juridiques | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures | ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) | 17/10/2024 |

Commission européenne

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Budget | HAHN Johannes |

## Evénements clés

| | | | |
|---|---|---|---|

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 25/06/2024 | Publication du document de base non-législatif | COM(2024)0272 | |
| 17/09/2024 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 18/03/2025 | Vote en commission | | |
| 01/04/2025 | Dépôt du rapport de la commission | A10-0053/2025 | Résumé |
| 06/05/2025 | Débat en plénière | | |
| 07/05/2025 | Décision du Parlement | T10-0085/2025 | Résumé |
| 07/05/2025 | Résultat du vote au parlement | | |
| 08/10/2025 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2024/2028(DEC) |
| **Type de procédure** | DEC - Procédure de décharge |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | CONT/10/00676 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE764.990 | 17/12/2024 | |
| Avis de la commission | LIBE | PE765.277 | 10/02/2025 | |
| Amendements déposés en commission | | PE768.132 | 10/02/2025 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A10-0053/2025 | 01/04/2025 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T10-0085/2025 | 07/05/2025 | Résumé |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif complémentaire | 05754/2025 | 05/02/2025 | |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2024)0272 | 25/06/2024 | |

**Autres Institutions et organes**

| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| CofA | Cour des comptes: avis, rapport | N10-0020/2024<br>JO OJ L 10.10.2024 | 10/10/2024 | |

| Informations complémentaires | | |
|---|---|---|
| **Source** | **Document** | **Date** |
| Commission européenne | EUR-Lex | |

| Acte final |
|---|
| Budget 2025/1608<br>JO OJ L 08.10.2025 |

# Décharge 2023: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données

2024/2028(DEC) - 01/04/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI (ECR, PL) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023, section IX - Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** au Contrôleur européen de la protection des données sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

***Gestion budgétaire et financière***

Le rapport relève que le budget définitif adopté pour le CEPD pour l'exercice 2023 était de **22.711.559 EUR**, ce qui représente une hausse de 12,06% par rapport à 2022. Les efforts de suivi et de planification du CEPD au cours de l'exercice 2023 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours de **96%** (un taux légèrement inférieur à celui de 2022, à savoir 98%).

Les députés notent que les effets de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ont continué de générer une pression budgétaire sur le CEPD en 2023, notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en a résulté. Ils se déclarent préoccupés par l'augmentation importante des frais de mission du personnel du CEPD.

***Gestion interne, performances et contrôle interne***

En 2023, le CEPD a suivi ses performances en utilisant neuf indicateurs clés, dépassant ses objectifs à l'exception du nombre d'abonnés du CEPD sur certains comptes de médias sociaux. Le CEPD a rencontré des difficultés considérables en raison d'une charge de travail croissante et de problèmes de protection des données complexes découlant de l'évolution rapide du paysage numérique, ainsi que de plusieurs évolutions législatives au cours des deux dernières années qui ont eu une incidence sur les travaux. La Commission et l'autorité budgétaire sont invitées à tenir compte de ces éléments dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.

Le CEPD a renforcé sa capacité à étudier les **tendances technologiques émergentes** et leur incidence potentielle sur la vie privée et la protection des données, au moyen d'une approche prospective, en mettant l'accent sur l'étude des évolutions dans des domaines tels que les grands modèles linguistiques, les portefeuilles d'identité numérique, l'internet des comportements, la réalité augmentée et la détection des hypertrucages. Les députés félicitent le CEPD pour avoir remporté les Global Privacy and Data Protection Awards 2023 (prix du respect de la vie privée et de la protection des données) dans la catégorie de l'innovation décernés au niveau international par la Global Privacy Assembly (GPA).

Le CEPD a élaboré divers outils procéduraux et politiques pour améliorer ses procédures d'enquête et pour réduire le nombre élevé de réclamations. Son **rôle consultatif** dans le processus législatif s'est renforcé, avec une hausse de 93% des demandes en cinq ans.

Le CEPD est invité à donner la priorité aux procédures de traitement des données à caractère personnel de **mineurs de moins de 15 ans** et à améliorer ces procédures, en particulier dans le contexte des systèmes d'Europol, dans lesquels ces mineurs peuvent être qualifiés de suspects.

Enfin, le CEPD a enquêté sur l'utilisation présumée du microciblage par la Commission sur la plateforme X et a poursuivi deux enquêtes préalables: l' une concernant l'utilisation par les institutions, organes et organismes du service en nuage Trello, qui a été clôturée en 2023, et l'autre, menée en 2024, concernant l'utilisation du profilage par les institutions, organes et organismes de l'Union. Au total, six enquêtes et quatre enquêtes préalables ont été lancées au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, ce qui reflète une augmentation significative par rapport à 2022.

La commission compétente formule entre autres les observations suivantes :

- à la fin de 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022. Le tableau des effectifs pour 2023 reflète un taux d'occupation élevé (95,65%), mais aussi un taux de rotation élevé (13%). Les députés encouragent le CEPD à poursuivre ses efforts en vue de **parvenir à une représentation géographique plus équilibrée entre tous les États membres**, en particulier au niveau de l'encadrement. Ils se félicitent de la diversité accrue des nationalités représentées, mais déplorent la sous-représentation persistante des femmes aux postes d'encadrement supérieur;

- le CEPD a concentré ses efforts sur la sensibilisation du personnel au **cadre éthique** du CEPD et du comité européen de la protection des données en organisant des sessions de formation spécifiques obligatoires pour l'ensemble du personnel et en nommant un nouveau responsable des questions éthiques. Le CEPD n'a jamais été impliqué dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) depuis sa création. Les députés déplorent toutefois que le CEPD n'ait toujours pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'Union;

- le budget 2023 pour **le matériel et les projets informatiques** était supérieur de 9,5% à celui de 2022. Les outils et services informatiques fournis par la Commission et le Parlement ne répondent pas complètement aux besoins spécifiques du CEPD. Ces lacunes devraient être comblées en développant des capacités et des applications internes. Le CEPD a accompli de progrès dans la numérisation de ses flux de travail et de ses processus et il joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la préparation des institutions de l'Union en matière de **cybersécurité;**

- le CEPD a réalisé des économies budgétaires et administratives grâce à la **coopération interinstitutionnelle**, en particulier la conclusion d'accords de niveau de service avec le Parlement pour la location de ses locaux et l'utilisation d'applications informatiques, les fournitures de matériel et la maintenance informatiques, et avec la Commission pour les ressources humaines et processus d'administration d'entreprise, ainsi que la participation à de grands contrats-cadres interinstitutionnels.

# Décharge 2023: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données

2024/2028(DEC) - 07/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 564 voix pour, 61 contre et 42 abstentions, de **donner décharge** au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2023.

Dans sa résolution, adoptée par 548 voix pour, 74 contre et 42 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

***Gestion budgétaire et financière***

Le budget final adopté pour le CEPD pour l'exercice 2023 s'élevait à **22.711.559 EUR**, soit une augmentation de 12,06% par rapport à 2022. Les efforts de suivi et de planification du CEPD au cours de l'exercice 2023 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement pour l'exercice en cours de 96% (un taux légèrement inférieur à celui de 2022, à savoir 98 %).

Les effets de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont continué d'exercer une pression budgétaire sur le CEPD en 2023, notamment en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie qui en résulte.

***Gestion interne, performance et contrôle interne***

Le CEPD a été confronté à des défis considérables en raison d'une charge de travail croissante et de questions complexes de protection des données découlant de l'évolution rapide du paysage numérique, ainsi que de plusieurs évolutions législatives survenues ces deux dernières années qui ont eu un impact sur ses travaux. La Commission et l'autorité budgétaire sont invitées à tenir compte de ces éléments dans la procédure budgétaire annuelle.

Le CEPD a renforcé sa capacité à étudier les **tendances technologiques émergentes** et leur impact potentiel sur la vie privée et la protection des données, en utilisant une approche prospective, en mettant l'accent sur l'exploration des développements dans des domaines tels que les grands modèles linguistiques, les portefeuilles d'identité numérique, l'Internet des comportements, la réalité augmentée et la détection des hypertrucages.

Le CEPD a développé divers outils procéduraux et politiques pour **améliorer ses procédures d'enquête et réduire le nombre élevé de plaintes**. Son rôle consultatif dans le processus législatif s'est renforcé, avec une augmentation de 93% des demandes au cours des cinq dernières années.

Il est vivement recommandé de prioriser et d'améliorer les procédures de traitement des données personnelles des **mineurs de moins de 15 ans**, notamment dans le cadre des systèmes d'Europol, où ces mineurs peuvent être considérés comme suspects. Enfin, le CEPD a enquêté sur l'utilisation présumée du **microciblage** par la Commission sur la plateforme X et a poursuivi deux enquêtes préliminaires : l'une concernant l'utilisation par les institutions, organes et organismes du service cloud Trello, clôturée en 2023, et l'autre, menée en 2024, concernant l'utilisation du profilage par les institutions, organes et organismes de l'UE. Au total, six enquêtes et quatre enquêtes préliminaires ont été ouvertes dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, ce qui représente une augmentation significative par rapport à 2022.

***Autres observations***

Le Parlement a noté que :

- fin 2023, le CEPD comptait 129 agents, contre 127 en 2022. Le tableau des effectifs pour 2023 reflète un taux d'occupation élevé (95,65%), mais aussi un taux de rotation élevé (13%). Les députés ont encouragé le CEPD à poursuivre ses efforts pour parvenir à une **représentation géographique plus équilibrée** dans tous les États membres, en particulier au niveau de l'encadrement. Ils ont salué la diversité accrue des nationalités représentées, mais déploré la sous-représentation persistante des femmes aux postes d'encadrement supérieur;

- le CEPD a concentré ses efforts sur la sensibilisation de son personnel au **cadre éthique** du CEPD et du Comité européen de la protection des données, en organisant des sessions de formation obligatoires spécifiques pour l'ensemble du personnel et en nommant un nouveau délégué à l'éthique. Le CEPD n'a jamais été impliqué dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) depuis sa création. Les députés ont toutefois regretté que le CEPD n'ait toujours pas officiellement adhéré au registre de transparence de l'UE;

- le budget 2023 consacré aux **équipements et projets informatiques** était supérieur de 9,5% à celui de 2022. Les outils et services informatiques fournis par la Commission et le Parlement ne répondent pas pleinement aux besoins spécifiques du CEPD. Ces lacunes devraient être comblées par le développement de capacités et d'applications internes. Le CEPD a progressé dans la numérisation de ses flux de travail et de ses processus et joue un rôle moteur dans l'amélioration de la préparation des institutions de l'UE en matière de cybersécurité;

- le CEPD a réalisé des économies budgétaires et administratives grâce à la **coopération interinstitutionnelle**, notamment la conclusion d'accords de niveau de service avec le Parlement pour la location de ses locaux et l'utilisation d'applications informatiques, la fourniture d'équipements informatiques et la maintenance, et avec la Commission pour les processus de ressources humaines et d'administration des entreprises, ainsi que la participation à de grands contrats-cadres interinstitutionnels.